



Original : anglais

N° : ICC-01/05-01/08

Date : 7 décembre 2012

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Composée comme suit : **Mme la juge Sylvia Steiner, juge président**
 Mme la juge Joyce Aluoch
 Mme la juge Kuniko Ozaki

SITUATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO

Public

Ordonnance portant convocation d'une conférence de mise en état *ex parte*

Ordonnance à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda

Mme Petra Kneuer

Le conseil de la Défense

M^e Aimé Kilolo Musamba

M^e Peter Haynes

Les représentants légaux des victimes

M^e Marie Edith Douzima-Lawson

M^e Assingambi Zarambaud

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparations)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Section d'appui à la Défense

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

Mme Maria Luisa Martinod-Jacome

Autres

La Chambre de première instance III de la Cour pénale internationale rend, dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la présente ordonnance portant convocation d'une conférence de mise en état *ex parte*.

Par courriel daté du 30 novembre 2012, la Défense a demandé à la Chambre de convoquer une conférence de mise en état *ex parte*, réservée à la Défense, au Greffe et à l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins, afin de « [TRADUCTION] discuter [...] de la façon la plus efficace de procéder pour faire en sorte que les témoins comparaissent sans interruptions au cours de l'année à venir¹ ».

Après l'avoir examinée, et par application de la règle 132-2 du Règlement de procédure et de preuve, la Chambre fait droit à la requête de la Défense et, partant, ORDONNE ce qui suit :

- a) Une conférence de mise en état *ex parte* réservée à la Défense, à l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins et au Greffe se tiendra à huis clos le mardi 11 décembre 2012 à 9 heures 30 pour débattre de la présentation des éléments de preuve de la Défense à compter de janvier 2013, et
- b) Cette conférence de mise en état se tiendra en présence de la Défense ainsi que de représentants de l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins et du Greffe.

¹ Courriel adressé par la Défense à la Chambre le 30 novembre 2012 à 13 h 34.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

Mme la juge Sylvia Steiner

/signé/

Mme la juge Joyce Aluoch

/signé/

Mme la juge Kuniko Ozaki

Fait le 7 décembre 2012

À La Haye (Pays-Bas)